

EQUITATION – HIPPOLOGIE
OPTION ou SECTION SPORTIVE

Après avoir pris connaissance des 2 pratiques équestres proposées aux élèves et étudiants par le Campus FONTLONGUE nous vous demandons de bien vouloir nous répondre dans le cadre réservé à cet effet (ci-dessous) afin de valider l'inscription de votre enfant à ces pratiques équestres.

Je soussigné _____

Elève en classe de _____

M'inscris

A l'option facultative Hippologie/Equitation

A la section sportive (Galop 4 minimum)

A l'enseignement en Ostéopathie équine

J'ai déjà une pratique équestre et j'ai le galop _____
(Joindre la copie de la licence ou la copie du galop)

Adresse mail des parents : _____ @ _____

Je suis débutant(e)

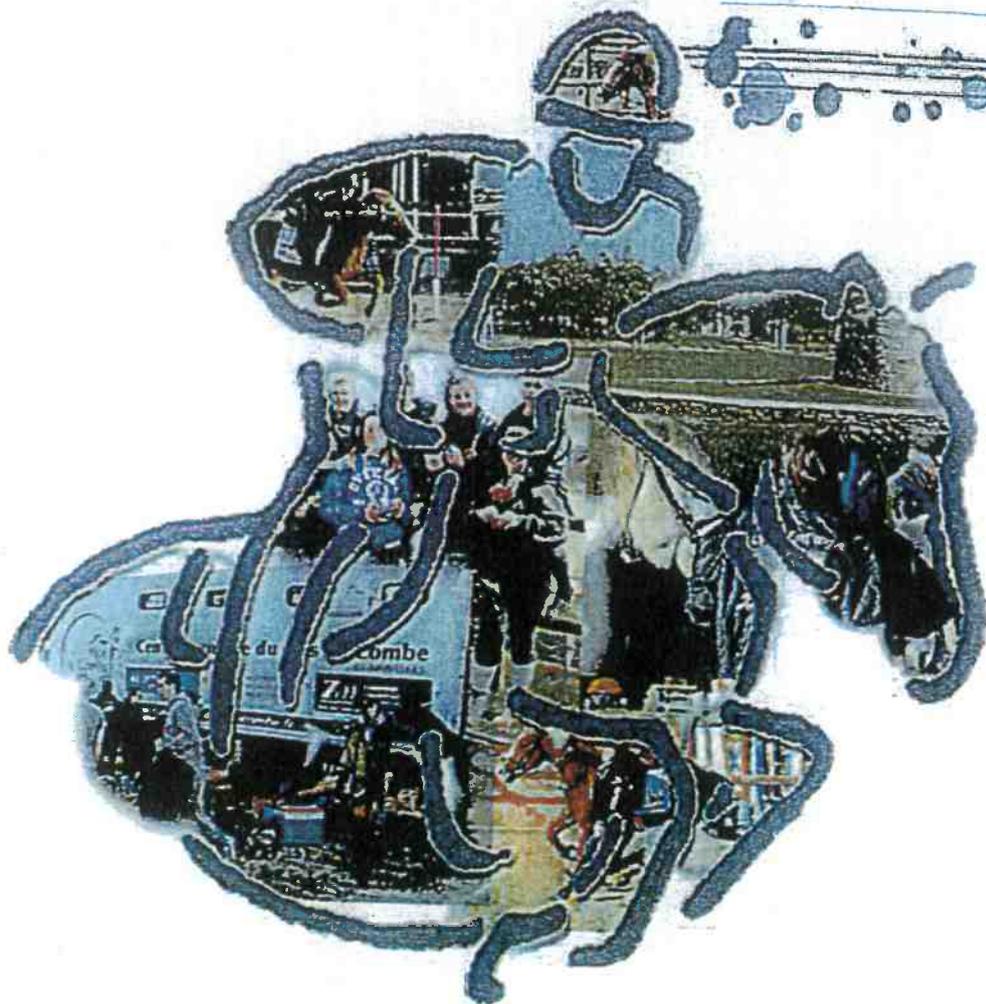
Signature des parents

Signature de l'élève

Pour les élèves ayant suivis les tests d'entrée à la section sportive du samedi 15 juin, l'inscription est effective. Les élèves et étudiants inscrits à la section sportive sans avoir suivi les tests, une autre session est prévue le vendredi 6 septembre de 13h30 à 16h15.

Section Sportive Equitation

Option Hippologie Equitation



EQUITATION – HIPPOLOGIE

SECTION SPORTIVE OU OPTION FACULTATIVE AU BAC

Chaque élève du Campus FONTLONGUE, quel que soit sa classe et son statut, peut participer à une activité équestre dans le cadre de l'établissement. Ces activités se déroulent au centre équestre du Mas de Combe à Miramas (www.centreequestre-miramas.fr).

Malgré le caractère obligatoire, une bombe

Maintent conseillé : bottes épauletées

Licence : quelle que soit la pratique, l'élève doit être obligatoirement titulaire d'une licence, soit qu'il possède déjà, soit qu'il prendra par l'intermédiaire de la Régie Equestre du Mas de Combe de MIRAMAS.

Le coût en 2018 était de :

25 euros pour les moins de 18 ans

36 euros pour les plus de 18 ans

Le montant pour 2019 vous sera communiqué dès la rentrée par l'enseignant en équitation. Le coût de la licence est à votre charge.

Compte tenu du contrat annuel pris par le lycée auprès du centre équestre, une période d'essai est possible pendant le mois de septembre. A compter du 1er octobre, tout engagement sera définitif et facturé jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Deux types d'activité équestre sont proposés :

1 - OPTION FACULTATIVE HIPPOLOGIE/EQUITATION

Pour les élèves de 2de générale, Bac Professionnel et Bac Technologique, l'hippologie/équitation est une « option facultative » de 3h par semaine.

Les étudiants peuvent également intégrer cette activité qui ne comptera pas pour l'examen. Elle validera des compétences en équitation (Galops)

Tarifs de l'option facultative :

Un total de 27 séances de 3 heures dans l'année au tarif de 40 euros par mois sur 9 mois et 120 euros d'adhésion à l'inscription

2 : SECTION SPORTIVE EQUITATION

Ouverte depuis septembre 2012, à raison de 6h par semaine, elle est proposée aux élèves et étudiants de niveau Galop 4 confirmé (qui tend vers le galop 5) et délivre aussi des Capacités Equestre Professionnel niveau 1 et 2 par la cpne-ee-org. (Voir le site)

Lors de l'entretien d'inscription, les familles intéressées par la section sportive équitation seront également destinataires d'un dossier spécifique à l'issus des tests d'évaluation :

La sélection :

Le niveau scolaire de l'élève ne doit en aucun cas faire « obstacle » au projet du jeune dans son choix d'adhérer à la section sportive équitation. Au-delà du souhait de l'élève, des tests de sélection seront effectués à une date communiquée aux parents. Ces tests permettront d'évaluer, des compétences, des objectifs afin d'en percevoir la capacité à intégrer cette section sportive.

Les candidats feront l'objet d'une évaluation pendant une journée basée sur différents points : *point cognitif, affectif, moteur et l'entretien de motivation (une convocation sera envoyée)*

Point cognitif : Etre capable : d'identifier l'effet de ses actions sur le cheval, de se représenter l'exécuté, de mémoriser un tracé simple, de découvrir et s'intéresser au comportement du cheval.

Point affectif : Etre capable : de prendre confiance en ses capacités, en son cheval, en son enseignant et dans le milieu environnant à pied comme à cheval, de gérer ses émotions et accepter le mouvement et avant dans des situations sécurisées, d'appliquer les consignes et les règles de sécurité, de respecter le cheval et l'environnement, d'oser, agir et simplifier.

Point moteur : Etre capable : de trotter sur le bon diagonal, de partir au galop sur le bon pied, de changer d'allure en un point précis, de se déplacer en autonomie aux trois allures, de stabiliser son équilibre au trot et rechercher son équilibre sur des sauts au trot et au galop.

L'entretien de motivation : Le vécu sportif de l'élève sera pris en compte ainsi que la motivation de l'élève à concilier scolarité et pratique de la section sportive afin d'aider à son épanouissement au sein de l'établissement et sa réussite. L'entretien permettra de valider son intégration au sein de la section

Les candidats à la section sportive devront, en outre, pratiquer régulièrement cette activité dans plusieurs cadres différents et complémentaires :

Association Sportive avec la participation aux entraînements spécifiques pour la préparation aux championnats académiques d'UNSS (Union National du Sport Scolaire) dans les disciplines proposées.

Participation à 3 compétitions sur le site du mas de Combe ou dans une autre structure, 1. CSO, 1 dressage. Soit au total 5 compétitions

En milieu fédéral (centre équestre) : chaque candidat devra être licencié à la Fédération Française d'Equitation.

Le tarif de la section sportive équitation comprend :

Frais des cours correspondant à 2 séances de 3 heures par semaine pendant 27 semaines

Frais de compétitions (CSO, dressage, endurance)

Frais d'inscription pour le passage des CEP1, CEP2,

Frais d'inscription UNSS

Le coût total de la section sportive s'élève à : 105 euros par mois pendant 10 mois et 120 euros d'adhésion à l'inscription.

Le tarif du module d'ostéopathie équin : 36 euro par mois sur 10 mois et 90 euro d'adhésion à l'inscription